



Trop chère la grève ?

Avec l'augmentation de la cotisation salariale des fonctionnaires prévues par la réforme des retraites, la grève reconductible sera vite remboursée !

L'augmentation de la part salariale de la cotisation des fonctionnaires prévue par la réforme des retraites sera peut être étalée sur plusieurs années, cela ne change rien : **il s'agit bien de travailler plus pour gagner moins.**

Si cette réforme passait, le taux de cotisation passerait finalement de 7,85% à 10,65%, soit 2,8% d'augmentation.

Quelques exemples de pertes financières mensuelles dues à l'augmentation des cotisations salariales

indice	Traitement brut	Perte mensuelle de salaire
326	1501,96 €	42,05 €
416	1976,61 €	53,66 €
534	2460,27 €	68,79 €

Autrement dit, chaque mois, la réforme des retraites coutera aux fonctionnaires l'équivalent d'une journée de salaire.

Faire grève 10 jours pour imposer le retrait de cette réforme, c'est donc, certes, perdre 10 jours de salaire aujourd'hui mais ils seront remboursés en un an en cas de victoire.

20 jours de grève seront remboursés en 2 ans !

La grève jusqu'au retrait de ce projet réactionnaire : C'est vite rentable !

La mobilisation s'amplifie partout en France pour imposer le retrait du projet de loi contre nos retraites :

C'est de notre mobilisation à tous que cela dépend !

Sur la Seine-Maritime :

Transports, France Télécom, Inspecteurs du travail, Impôts et Trésorerie Générale, Grande Paroisse, TCAR, Renault Sandouville et Cléon, Education Nationale, SNCF, Territoriaux, CNRS, Legrand Normandie, Energie (Centrale thermique du Havre), Prysmian, Conseil Général, Chimie (Total, CIM) et Pétrochimie (Raffineries Grand-Couronne, Gravenchon et Gonfreville), Santé sociaux, la Poste, Culture, CPAM, etc.

A partir du mercredi 20 octobre : Assemblées de salariés dans toutes les entreprises et les services publics. Blocages généralisés des axes de communication.